

Information sur le programme d'allègement 2018

Le Conseil d'Etat a décidé à l'intention du Grand Conseil, un programme d'allègement qui doit permettre une réduction des dépenses annuelles de CHF 88 mio. (en 2018) jusqu'à CHF 185 mio. (à partir de 2021). Ces mesures touchent tous les domaines d'activités de l'administration cantonale, ainsi également le sport, en particulier le service du sport mais également d'autres offices où il est implanté.

Dans le domaine du sport, les mesures suivantes sont prévues:

- Réduction de la formation J+S
- Externalisation de l'organisation des championnats scolaires cantonaux (CEC/CEM)
- Suppression du concours School Dance Awards
- Suppression du soutien au Forum du sport bernois
- Suppression de l'offre de camps pour enfants et adolescents
- Suppression du soutien aux réseaux locaux d'activité physique et de sport, ainsi qu'aux coordinateurs du sport

Effets des mesures sur le service du sport

Par les mesures qui sont proposées au Grand Conseil, le budget du service du sport serait réduit de manière échelonnée durant les quatre prochaines années à hauteur de 30% par année et jusqu'en 2019 entraînerait la suppression de 1.1 poste de travail (correspond à 10% de l'état du personnel actuel du service du sport).

Effets des mesures sur la stratégie du sport

Le Conseil d'Etat du canton de Berne a demandé l'élaboration d'une stratégie du sport. Selon l'état de planification actuel, celle-ci devrait être présentée au Grand Conseil au mois de mars 2018. La stratégie «Sport» du canton de Berne, que le canton désire positionner encore plus fortement, vise un horizon de planification à moyen et long terme qui va au-delà de la planification 2018-2021 du programme d'allègement. Il serait par conséquent paradoxal de décider des mesures de démantèlement drastiques dans le sport au mois de novembre 2017, en particulier pour le sport des écoliers et des adolescents avant que la stratégie sur le sport ait été discutée et adoptée au Grand Conseil. Pour cette raison, il s'agit de renoncer à toutes les mesures de démantèlement dans le domaine du sport en novembre 2017.

Que va-t-il se passer à présent?

A la fin du mois de juin, le Conseil d'Etat a adopté le budget 2018 ainsi que le plan intégré mission-financement 2019-2021 à l'intention du Grand Conseil. Le programme d'allègement 2018 fait partie de cette planification financière et il a déjà été pris en compte. Maintenant, les commissions compétentes du Grand Conseil traitent le programme d'allègement. Au mois de novembre 2017, c'est le parlement cantonal qui débattera l'affaire. Nous pouvons admettre que les discussions de politique financière marqueront la session du mois de novembre du Grand Conseil. Ce dernier peut prendre position sur les mesures et apporter des adaptations. Il est possible que des mesures soient modifiées ou même supprimées. C'est seulement après l'approbation du budget et du plan intégré mission-financement par le Grand Conseil que les mesures d'allègement pourront être officiellement décidées. Les mesures effectives du domaine de compétence de l'OSSM qui devront être mises en œuvre ne seront par conséquent connues après la session du mois de novembre 2017. Grâce à un engagement concerté et à une pétition, il s'agit de s'opposer au démantèlement du sport dans le canton de Berne.

Informations supplémentaires:

[Medienmitteilung Regierungsrat zu Entlastungspaket](#) | [Präsentation Regierungsrat](#) | [Entlastungspaket 2018](#)